



GRAND MAGISTÈRE - VATICAN
ORDRE ÉQUESTRE DU SAINT-SÉPULCRE
DE JÉRUSALEM

Au service des pierres vivantes en Terre Sainte

Le dialogue entre les Lieutenances : un moment de réflexion commune



Lorsque j'ai pris mes fonctions de Gouverneur Général, j'ai constaté que – sauf dans de rares cas – le dialogue « horizontal » entre les Lieutenances était très limité. Chaque Lieutenance se référait à la Direction de Rome et ne partageait généralement pas ses expériences ni ne dialoguait avec les autres Lieutenances. Cela a conduit à une sorte d'auto-référence de chaque réalité locale de l'Ordre, qui, dans son autonomie, quand ce n'est pas dans son isolement, a parfois fait naître des habitudes et des procédures internes complètement différentes de celles adoptées par d'autres Lieutenances.

En participant à diverses cérémonies, j'ai constaté au fil du temps certaines différences qui ne favorisaient pas l'image unifiée de l'Ordre, mais semblaient au contraire mettre l'accent sur une « régionalisation » des rituels. Il n'était pas non plus prévu, en marge des cérémonies formelles, de moments de rencontre, de réflexion et de dialogue élargis, avec une approche commune.

J'ai donc jugé opportun de soulever la question au sein de la Présidence du Grand Magistère et – ayant trouvé un soutien favorable – de proposer au Grand Maître d'activer de nouvelles formules pour encourager le dialogue « transversal ». L'objectif principal était d'encourager les réunions entre Lieutenances proches, qui partagent des problèmes similaires ou qui, en raison de la distance ou de leur taille, ont besoin de se rapprocher de Lieutenances plus grandes. À cela s'ajoutait le constat que les réunions par zones géographiques continentales (notamment dans le cas de l'Europe) réunissaient trop de participants pour permettre un véritable débat, et encore moins un dialogue. Tout cela m'a incité à promouvoir des réunions sectorielles entre Lieutenances proches. Ainsi, pour la zone Europe, des réunions ont été organisées entre les Lieutenances ibériques, italophones, anglophones, et germanophones, des pays nordiques, d'Europe centrale et d'Europe de l'Est. De même, des réunions de zone sont régulièrement organisées entre les Lieutenances d'Amérique du Nord, d'Amérique latine, d'Asie et du Pacifique.

Un grand effort de communication dans ce sens a donc été fait ces dernières années, favorisant une plus grande uniformité de comportement et un esprit d'appartenance à l'Ordre plus prononcé. Les petits « fiefs » isolés ont disparu au profit d'une grande famille au sein de laquelle le dialogue et le partage sont la règle.

Ce processus a surtout profité aux Lieutenances de taille moyenne et petite ou géographiquement plus isolées, qui ont pu tirer des enseignements, un soutien et des pistes de réflexion de l'expérience de Lieutenances plus structurées et plus ouvertes sur l'international. Des expériences intéressantes de cérémonies communes entre plusieurs Lieutenances d'une même zone géographique, de rencontres et de tables rondes, de pèlerinages communs en Terre Sainte ou dans d'autres lieux de culte évocateurs ont ainsi été vécues. Dans certains cas, des invitations « transcontinentales » ont rapproché dans la forme et dans l'esprit d'appartenance à l'Ordre des Lieutenances des régions les plus éloignées. Lors de la Consulta 2023, nous avons délibérément cherché à composer des groupes de travail réunissant des représentants de pays éloignés.

La coutume établie d'échange d'invitations entre Lieutenants s'est développée à un point tel qu'elle mérite quelques lignes directrices générales (déjà largement suivies par les Lieutenants et que je reprends ici pour le bénéfice de tous) pour orienter une réglementation au niveau de la gestion et de l'administration.

Vous trouverez donc ci-après quelques lignes directrices, approuvées par le Cardinal Grand Maître :

1 - Chaque Lieutenant ou Délégué Magistral est libre d'inviter à assister à ses cérémonies les représentants des Lieutenances avec lesquelles il souhaite entretenir une relation privilégiée de dialogue pour partager des expériences et des questions qui peuvent être mieux traitées en commun, en leur proposant de participer à des événements conviviaux et de prendre en charge certains frais logistiques. Toutefois, il est d'usage que les frais de voyage et d'hébergement restent en principe à la charge personnelle des invités.

2 - Les dépenses des conjoints, amis ou membres de la famille accompagnant le Lieutenant sont de nature privée et doivent être couvertes par les intéressés.

3 - Dans le choix des Lieutenances à inviter – sans remettre en cause les relations plus que bienvenues de proximité et souvent même d'amitié qui se créent – il est également conseillé de recourir aux évaluations du Gouverneur Général ou des Vice-Gouverneurs Généraux qui, ayant une vue d'ensemble des problématiques de la zone concernée, pourront faire des suggestions appropriées visant à favoriser un dialogue qui soit vraiment utile. Idéalement, ces invitations ne devraient pas être répétitives mais, au contraire, aussi alternées et innovantes que possible pour permettre la diffusion des expériences.

4 - Tout Lieutenant invité aux cérémonies d'une autre Lieutenance peut déléguer un membre de son Conseil pour le représenter, auquel cas le traitement reçu ne sera pas différent de celui que recevrait le Lieutenant.

5 - Si l'invitation concerne une cérémonie d'Investiture célébrée par le Cardinal Grand Maître, il convient que les Lieutenants invités aient la possibilité de participer aux réunions, entretiens ou discussions organisés à cette occasion.

6 - Il est souhaitable que chaque Lieutenant ou Délégué Magistral informe le Gouverneur Général des invitations adressées à certaines Autorités ou de l'organisation d'événements particuliers à l'occasion de leurs cérémonies.

7 - Dans le cas d'événements en marge d'une cérémonie d'Investiture ou de réunions sectorielles ou régionales de Lieutenants, je voudrais souligner que la participation éventuelle à ces réunions d'invités ou de conjoints qui ne sont pas membres de l'Ordre doit être examinée avec attention. En effet, elle ne doit pas altérer le caractère pédagogique de la réunion et ne doit pas empêcher ou gêner un débat serein entre les membres effectifs. En effet, ces réunions, loin de n'avoir qu'un caractère social et convivial, doivent constituer un moment de réflexion commune, de discussion et d'engagement qui ne peut se concilier avec la présence de personnes non-membres de l'Ordre, même s'il s'agit de membres de la famille.

Leonardo Visconti di Modrone

Gouverneur Général

(Octobre 2024)